

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU PÔLE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Mardi 19 septembre 2023 de 9h à 9h45

Lieu : Domaine Maizerets, salle 100

Procès-verbal

Représentant.e.s d'organisations membres disposant d'un droit de vote

1. Annick Kwetcheu Gamo, Code F. Santé financière pour tous! CA
2. Béatrice Amyot, Réforme
3. Béatrice Vallière, Emerge Conseil CA
4. Bruno Dion, Action-Habitation de Québec
5. Carolanne Fournel, Coopérative du Quartier Petit Champlain CA
6. Christian Robitaille, FLIP Fabrique
7. Élise Blanchette, Le Monastère des Augustines
8. Élise Paradis, Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches
9. Eric Trudel, Fédération régionale des OBNL d'habitation de Québec Chaudière-Appalaches (FROHQC)
10. Geneviève Nadeau, Loisirs du Faubourg
11. Isabelle Gilbert, CDEC de Québec
12. Jacques Beaudet, Coopérative funéraire des Deux Rives
13. Jean-Pierre Bédard, Fonds d'emprunt Québec
14. Johann Girault, Les Urbainculteurs CA
15. Karine Roussy, GIT Services-conseils en emploi
16. Laurie Néron, Libre Emploi
17. Léa Landry-Massicotte, Coopérative de solidarité l'Affluent CA
18. Martine Lévesque, Microcrédit Charlevoix
19. Mathieu Commerçon, Recyclage Vanier
20. Mélina Patry, Corsaire Design | Communication | Web
21. Réjean Bernard, Maison Mère Baie-Saint-Paul
22. Stéphane Pellerin, Atelier Signes d'Espoir
23. Sylvain Gendreau, Musée de Charlevoix CA
24. Sylviane St-Louis, CDC de Beauport (Corporation de développement communautaire de Beauport)

Représentant.e.s d'organisations membres solidaires ne disposant pas d'un droit de vote

25. Hoffman Wolff, Réseau de développement régional / SEEnet
26. Julie Poulin, Caisse d'économie solidaire Desjardins CA
27. Mylène Armstrong, SDLE - MRC de Charlevoix CA
28. Mylène Laroche, Sigmund

Autres personnes présentes

29. Alice Duval Fleury, Pôle CN
30. Christophe Bédard-Kipling, CDEC de Québec

Pôlecn

31. Cynthia Bond, Ville de Québec (Service du développement économique et des grands projets)
32. Dave François, CDEC de Québec
33. Félix Bussièrès, Pôle CN
34. Francine Barbeau, Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec
35. Francis Duperron, La coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays
36. François Allaire, Consortium de ressources et d'expertises coopératives
37. Frédérique Moisan, Pôle CN
38. Léa Hardy, CDEC de Québec
39. Léo Fontfrède, Pôle CN
40. Luc Savard, Pôle CN CA
41. Martin Noël, Coopérative de développement régional du Québec - région Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches (CDRQ)
42. Maxence Joseph Fontugne, Centre de transfert d'entreprise du Québec
43. Murielle Giguère, Pôle CN
44. Myriam Michaud, TÉLUQ
45. Pénélope Roberge, TIESS
46. Pierre Lanthier, Pôle CN

1. Ouverture de l'assemblée

Sylvain Gendreau, coprésident du Pôle CN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 9h04.

2. Élections d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée

Résolutions

Sylvain Gendreau propose Myriam Michaud comme présidente d'assemblée, Jacques Beaudet appuie la proposition.

Sylvain Gendreau propose Alice Duval Fleury comme secrétaire d'assemblée et Jacques Beaudet appuie la proposition.

Adoptées à l'unanimité.

3. Constatation du quorum

La présidente d'assemblée constate que le quorum est atteint puisque plus de dix représentant.e.s d'organisations membres disposant d'un droit de vote (membres réguliers) sont présent.e.s.

4. Adoption de l'ordre du jour

Résolution

Isabelle Gilbert propose l'adoption de l'ordre du jour.

Jean-Pierre Bédard appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

5. Lettre patente supplémentaire : modification du nombre d'administrateurs

Myriam Michaud introduit la raison principale qui a mené à la modification des statuts de constitution. Elle explique que les lettres patentes du Pôle CN prévoient que onze (11) administrateur.trice.s siègent au conseil d'administration alors que les règlements généraux en prévoient 13.

Luc Savard explique que les statuts de constitution priment sur les règlements généraux. Il souhaite modifier les statuts de constitution afin d'y faire inscrire que 13 administrateur.trice.s composent le conseil d'administration. Il soumet une autre modification aux statuts de constitution, soit la possibilité pour l'assemblée de démettre un.e administrateur.trice. Les membres ont reçu une copie du document « Révision des statuts et des règlements généraux » exposant le détail de ces modifications le 18 septembre.

Luc Savard rappelle la démarche pour modifier les statuts de constitution :

- Les modifications ont été adoptées par le conseil d'administration ;
- Les modifications sont soumises à un vote d'approbation d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin (le but de la présente assemblée) ;
- Une demande de lettres patentes supplémentaires sera soumise au Registraire des entreprises du Québec ;
- Les modifications ne s'appliqueront qu'à la réception des lettres patentes supplémentaires.

Les membres présents votent en faveur de ces modifications.

Résolution

Jean-Pierre Bédard propose la modification des statuts de constitution telle qu'exposée dans le document « Révision des statuts et des règlements généraux ».

Mathieu Commerçon appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

6. Modifications aux règlements généraux

Luc Savard présente les deux catégories de changements proposés aux règlements généraux (donc non inclus dans les statuts de constitution). La première regroupe des modifications importantes aux articles visés pouvant en changer le sens ou la nature. La deuxième catégorie de changements apporte des modifications mineures favorisant une meilleure compréhension des articles. Par exemple, tous les verbes conjugués au futur sont remplacés par le présent de l'indicatif.

Luc Savard rappelle la démarche pour apporter des modifications aux règlements généraux :

- Les modifications ont été soumises au conseil d'administration et ont fait l'objet d'un vote majoritaire. Elles sont entrées en vigueur à ce moment ;
- Les modifications sont soumises à l'approbation des membres (le but de la présente assemblée) ;
- Les modifications seront entérinées par l'assemblée si une majorité simple de membres vote en faveur ;
- Si les modifications ne recueillent pas l'appui de la majorité simple, elles seront rejetées et les anciens règlements entreront en vigueur sans effet rétroactif sur leur application.

Luc Savard explique qu'une séance du conseil d'administration est présentement en cours puisqu'elle a été convoquée de façon simultanée à l'assemblée générale extraordinaire. De cette façon, si des membres de l'assemblée souhaitent proposer des changements aux libellés de certains articles visés par les modifications, les membres du conseil d'administration pourront donner leur aval avant de demander le vote de l'assemblée. Les membres ont reçu une copie du document « Révision des statuts et des règlements généraux » exposant le détail de ces modifications le 18 septembre.

Luc Savard présente la première catégorie de changements, soit les modifications importantes pouvant changer le sens ou la nature des articles visés.

Question de l'assemblée : À la Section 4. Conseil d'administration, article 23 « Composition », Autres sièges, Geneviève Nadeau demande pourquoi le délai pour la dotation est spécifié à 60 jours suivant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Qu'arrive-t-il si un siège devient vacant en cours d'année?

Luc Savard répond que cet article ne s'applique que pour les sièges #12 et #13 (postes élus hors assemblée) dont le mandat se renouvelle chaque année. La procédure standard de remplacement d'un.e administrateur.trice s'applique pour un poste vacant : « Le conseil d'administration peut combler le ou les postes vacants dans le respect de la composition de ce dernier. Tout poste vacant au conseil d'administration peut être comblé par un membre en règle, et ce, sur

Pôlecn

résolution du conseil d'administration. Le nouveau membre du conseil d'administration exerce ses fonctions pour la balance non expirée du mandat. » - Article 30.

Question de l'assemblée : Isabelle Gilbert propose de changer les termes « parité entre les hommes et les femmes » et de plutôt faire référence à la Politique en matière de parité et de diversité du Pôle CN.

Le vote des membres du conseil d'administration est demandé. Cette proposition de modification des libellés est acceptée à l'unanimité.

Question de l'assemblée : Isabelle Gilbert propose d'uniformiser l'écriture épïcène dans les règlements généraux.

Le vote des membres du conseil d'administration est demandé. Cette proposition d'uniformisation est acceptée à l'unanimité.

Les membres présents votent en faveur de ces modifications.

Résolution

Éric Trudel propose la modification des règlements généraux telle qu'exposée dans le document « Révision des statuts et des règlements généraux ».

Sylviane St-Louis appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

Luc Savard présente la deuxième catégorie de changements, soit les modifications mineures détaillées dans le document « Révision des statuts et des règlements généraux » envoyé aux membres le 18 septembre.

Les membres présents votent en faveur de ces modifications.

Résolution

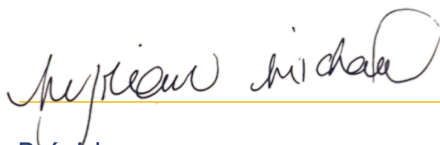
Éric Trudel propose la modification des règlements généraux telle qu'exposée dans le document « Révision des statuts et des règlements généraux ».

Isabelle Gilbert appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 9h45.



Présidence
Myriam Michaud



Secrétariat
Alice Duval Fleury